

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Jeudi 12 Avril 2018.

L'An deux mille dix-huit, le jeudi 12 Avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 21

P. RIO – D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL - S. BELLAHMER – P. LOUISON – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILIH – M. AUBRY - C. RENKLICAY - S. GHENAIM – L. CAMARA - S. GIBERT - K. OUKBI.

Absents excusés représentés : 7

Y. ITOUA représentée par S. LAATIRISS - G. BAGAVANE représenté par M. AUBRY – C. MABANZA représentée par F. OGBI – T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY – L. HERGAUX représentée par D. ATIG – C. M' PIANA représentée par S. GIBERT – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI

Absent Excusé : 1
J. BORTOLI

Absents : 6

A. QAROUACH – Y. BOUKANTAR – S. GAUBIER – S. BENDIAB – D. DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL – 2018 – 0046 : « Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local 2018 (F. S. I. P. L.) ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1, L2334-40 à L2334-41, R. 2334-36 à R. 2334-38,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu l'article 159 de la loi de finances pour 2016 créant une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre,

Considérant les projets d'investissements proposés au financement du fonds de soutien à l'investissement public local,

Délibère et,

Approuve les projets déposés au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour un montant de subvention potentielle de **1 316 700,00 €**,

Sollicite un financement de ces projets au taux maximum,

Autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents relatifs à l'attribution des subventions du fonds de soutien à l'investissement public local.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : Voix pour:26

Ne participent pas au vote : 2 (K. OUKBI, A. LAMOTHE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

18 AVR. 2018

Transmis au contrôle de légalité le : **18 AVR. 2018**